

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 31 MAI 2010 A 20H30

Réunion présidée par : LOAEC Jean, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, BIGOT Luc, CARRER Virginie, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, GOURVES-RENIER Muriel, HERLEDAN Thierry, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, MAGOT Monique, NUNES Violaine, RIVIERE Christian, TAILLARD Anne.

Excusés : GOURET Colette, LOPEZ José, NICOLAZO Jean-Loïc.

Secrétaire de séance : AUMONT Christiane.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2010

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2010

M. RIVIERE présente les propositions faites par la commission des finances quant aux subventions à attribuer en 2010 aux associations.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour l'attribution de ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE les subventions figurant sur la liste jointe en annexe, au titre de l'année 2010, pour un montant total de 6 435 €.

AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DE LA RD 45 ET DE LA RUE DU BOURG – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a sollicité du Conseil Général la délégation à la Commune de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'aménagement d'un giratoire et de pistes cyclables au carrefour de la RD 45 et de la rue du Bourg.

Le 29 mars 2010, le Conseil a attribué le marché de cette réalisation à l'entreprise SCREG-OUEST pour un montant de 209 996.19 € TTC.

La convention entre la Commune et le Conseil Général a été signée le 13 avril 2010.

M. le Maire propose aux conseillers de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du dispositif « Patrimoine Cadre de Vie », étant donné que l'opération remplit les conditions d'éligibilité. Il est à noter que ce projet peut bénéficier également des dispositifs « pistes cyclables », « arrêts de car » et « couche de roulement sur RD ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ SOLLICITE du Conseil Général une subvention au titre du dispositif « Patrimoine Cadre de Vie » pour le projet d'aménagement du carrefour de la RD 45 et de la rue du Bourg.
- ◆ SOLLICITE également pour ce projet, l'attribution de subventions bonifiées au titre des dispositifs « pistes cyclables », « arrêts de car » et « couche de roulement sur RD ».
- ◆ AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MISE EN PLACE D'UNE AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE (PRET A TAUX ZERO MAJORE)

Mme MAGOT rappelle que la commune a mis en place le PASS foncier, dispositif d'aide à l'accession sociale par la propriété qui permet aux ménages ayant des revenus modestes de devenir propriétaires de leur logement.

Elle propose à l'Assemblée d'accorder également une aide de la commune aux primo accédants afin de permettre à ceux-ci de bénéficier du prêt à taux zéro majoré, jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour être éligibles à ce dispositif, les ménages doivent répondre aux conditions légales suivantes :

- être primo accédant de sa résidence principale au sens de la réglementation du nouveau prêt à 0% (article 244 quater du Code Général des Impôts).

- disposer de ressources inférieures aux plafonds de ressources permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro.

La subvention de la commune s'élève à :

- 3 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à trois.
- 4 000 € si le nombre d'occupants du logement est égal ou supérieur à quatre.

A ce jour, les lots situés dans la partie Habitat de la ZAC de Penhoat Salaün ainsi que ceux de la Résidence de La Feuilleraie répondent au cahier des charges immobilier prévu dans la Charte pour la Primo Accession.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place ce dispositif sur le territoire communal, en subventionnant les opérations concernées selon les critères et les conditions définis ci-après.

ZAC de Penhoat Salaün :

- Individuel privé sur lot libre de construction inférieur à 500 m² pour un coût global maximum de l'opération inférieur à 2 200 € par m² de surface habitable, terrain inclus.
- Maison de ville Vendue en Etat Futur d'Achèvement pour un coût global maximum de l'opération inférieur à 1 900 € par m² de surface habitable, terrain inclus.
- Collectif.

Résidence La Feuilleraie :

- Lots restant à la vente.

Chaque dossier devra recevoir l'accord de la mairie et les candidats devront être reçus systématiquement par l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), pour un conseil préventif et objectif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le principe de versement de subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier du prêt à taux zéro majoré, sur les opérations définies ci-dessus.
- ◆ FIXE le montant de ces subventions à 3 000 € pour les ménages de 3 personnes ou moins et à 4 000 € pour les ménages de 4 personnes et plus.
- ◆ DECIDE d'octroyer ces subventions en fonction des demandes parvenues en mairie et des crédits inscrits au budget de la commune.
- ◆ SOLLICITE de l'Etat l'aide prévue par la loi de finances rectificative pour 2009 pour concourir au financement de ce programme.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente décision et à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre ; notamment à verser, le moment venu, les subventions correspondantes.

VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

- Les inventaires des zones humides des communes de Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h et Pleuven ont été réalisés en 2009 et 2010, par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) mandatée par le Sivalodet pour le bassin versant de l'Odet.

L'objectif de cet inventaire des zones humides est de parvenir à une meilleure protection de ces milieux indispensables à l'équilibre de la gestion de l'eau, en améliorant leur connaissance et l'information des différentes personnes concernées par le sujet et en favorisant leur classement dans les documents d'urbanisme en 2010, comme le prescrit le SAGE de l'Odet.

Dans le cadre de la démarche d'inventaire, les cartes provisoires des zones humides ont été mises en consultation en mairie entre le 1^{er} août et le 19 septembre 2009 pour avis. Suite aux remarques indiquées sur le registre communal, des réunions de vérification de terrain ont eu lieu de janvier à mars 2010 avec les personnes concernées.

Afin de terminer cet inventaire des zones humides, il est proposé au conseil municipal de valider la carte définitive présentée en séance, avant intégration au document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ VALIDE l'inventaire des zones humides tel que présenté sur la carte jointe en annexe.

REGLEMENT ET TARIFS DU COLOMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR

Cette question sera vue au prochain Conseil.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux de voirie

M. LIDEC présente l'avancement des travaux de voirie pour 2010 et notamment la réalisation du giratoire sur la RD 45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 30.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 1^{er} juin 2010.

Le Maire,

Jean LOAEC.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'L' followed by a flourish.